

**Postulat Catherine Labouchère demandant un accès au
« Bilinguisme pour tous ».**

A l'heure où la diversité de la formation est mise en exergue, à l'heure où la mobilité des étudiants est encouragée et favorisée par le système de Bologne et à l'heure où la libre circulation des personnes et celle de la reconnaissance des diplômes se concrétisent, le défi qui attend les élèves, bientôt futurs apprentis ou étudiants, puis acteurs du marché du travail est celui du multilinguisme.

Au plan européen, une journée européenne des langues a lieu tous les ans en septembre depuis 2001. En Suisse le Forum du bilinguisme existe depuis 1996 à Bienne, ville bilingue par excellence. Le multilinguisme est une valeur essentielle pour notre pays, car il permet à la fois de tirer profit de la diversité culturelle (ouverture, acquisition de compétences sociales et interculturelles multiples, etc.) et de favoriser les perspectives de carrières professionnelles. L'apprentissage précoce des langues est un atout pour les enfants et les adultes qu'ils deviendront. L'accord HarmoS (art 3 et 4) va d'ailleurs dans ce sens préconisant l'apprentissage de la première langue étrangère au plus tard en 3^{ème} primaire actuelle.

Dans cette perspective, il faut amener les enfants à relever ce défi et donc de leur donner la possibilité, dès leur plus jeune âge, d'apprendre une autre langue que celle maternelle. Pour ce faire, il faut plus qu'une initiation, mais une immersion, seule à même de permettre aux enfants un apprentissage approfondi d'une langue. Tenant compte de la particularité de la Suisse, l'accessibilité à tous les enfants francophones à l'allemand, notre première langue nationale doit devenir une priorité. Le réservoir d'enseignants germanophones existe dans notre pays. Des mesures favorisant la mobilité sont à encourager pour mieux être en phase avec l'accord intercantonal du 18 février 1993 sur la reconnaissance des diplômes. La mobilité des enseignants suisses n'impliquerait de ce fait que peu de coûts. Une étude de l'Université de Genève démontre que le marché du travail accueille favorablement les compétences en langues étrangères et qu'en Suisse romande la demande de l'allemand prime même l'anglais dans les critères d'engagement.

Au vu du nombre important d'élèves allophones dans notre canton qui ont déjà cette ouverture au bilinguisme, il est essentiel que ceux, uniquement francophones, aient aussi accès à cette ouverture. Les situations particulières d'enfants en difficultés d'apprentissage ou ne sachant pas le français sont naturellement à intégrer dans cette réflexion.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat **l'élaboration d'une stratégie en matière de bilinguisme par immersion en y intégrant :**

- **un état des lieux de l'efficacité de l'enseignement actuel de l'allemand**
- **compte tenu des avantages reconnus de l'apprentissage par immersion :**
 - o **un recensement des compétences germanistiques des enseignants**
 - o **un recensement des mesures d'encouragement à la mobilité des enseignants germanophones et de leurs résultats,**
- **une étude de faisabilité de l'enseignement de l'allemand par immersion à l'horizon 2012, par une modification du plan d'études.**

Je demande que ce postulat soit renvoyé à une commission.

Catherine Labouchère
18 septembre 2007